MARCHÉS & PRODUITS | L'AGEFI **PAGE 14** | mercredi 11 mai 2011

NOUVEAUX PRODUITS

EFG FP: convertibles à barrière 8,40% sur ABB

EFG FP met en souscription jusqu'à demain 12 mai de nouveaux convertibles à barrière sur des actions internationales. Le contrat EFKBB sur l'action ABB propose un coupon annuel de 8,40% et une barrière américaine à 75%, à échéance novembre 2012. Le produit intègre l'option callable qui permet une expiration anticipée du contrat. De même échéance, le convertible EFKBC sur le titre du groupe minier Vale porpose de son côté une rémunération de 8,30% avec une barrière à 65%. Négocié en dollars, le produit offre une protection contre les effets de change Quanto. Les options callable et le style américain de la barrière figurent également comme option. Le convertible à barrière EFKBD sur Credit Suisse propose de son côté un coupon de 8% avec une barrière américaine à 65%, ainsi que l'option callable. Le produit arrive également à échéance le 9 mai 2012.

ZKB: nouveaux call warrants

La Banque cantonale de Zurich (ZKB) a émis plusieurs warrants, négociables depuis hier au Scoach. Le call VWVKF sur Volkswagen propose un strike à 130 euros échéance très brève fixée au 17 juin 2011. Le levier est de 9.49 fois d'après les données Scoach, hier en fin d'après-midi. La volatilité est de 41,64%, le delta est de 0.56 et le gamma de 0,02. Le vega s'inscrit de son côté à 0,21, tandis que la prime s'élève à 4,92% (47% p.a.). ZKB a également émis plusieurs call sur le chocolatier suisse Linde, dont le LINKK avec un strike à 140 euros contre un cours actuel à environ 122 euros. Ce produit, négociable à l'américaine arrive à échéance le 16 décembre 2011. Sa prime est de 17,56% (29,14% p.a.), sa volatilité de 23,42% et son seuil de rentabilité s'établit à 144,25 euros. Le levier du produit est de 9,99, son gamma de 0,01, son delta de 0,28 et son vega de 0,39. Ces warrants ne sont pas couverts contre le risque de change.

CLARIDEN LEU: certificat bonus sur Novartis

Clariden Leu a émis hier un nouveau certificat bonus sur le titre Novartis et Roche, à échéance 3 mai 2013, avec un niveau bonus à 114%. Le produit VRMSF est négocié à l'européenne et propose une barrière à 38,5125 francs pour Novartis par rapport au fixing initial de 51,35 francs. Le cours actuel du sous-jacent se situe actuellement à environ 52.85 francs. Pour ce qui est de Roche, la barrière est à 107,55 francs contre un fixing initial de 143.40 francs. De fait, la barrière est fixée à 75% du fixing initial. Le produit n'est pas couvert contre le risque de change. Contrairement aux certificats discount, le remboursement maximum des certificats bonus n'est pas plafonné: si le cours du sous-jacent dépasse le niveau bonus, l'investisseur continue à participer à cette hausse de cours. Selon la structure du produit, l'investisseur peut donc réaliser des rendements à deux chiffres. Le franchissement du seuil de sécurité entrâine immédiatement le mécanisme de protection du capital.

Le charme de l'insurance wrapper

Le statut juridique de l'assurance vie au Luxembourg apporte nombre d'avantages. Et le cadre fiscal y est particulièrement approprié.

CHRISTOPHE MAULNY ROBERT ANTHONY[★]

Imaginez un portefeuille de valeurs. Ce portefeuille est composé de fonds d'investissement, de titres vifs, d'actions, d'obligations, de titres côtés ou non côtés. Ce portefeuille est déposé dans les livres de votre banque habituelle et vous le gérez avec l'aide d'un conseiller. Le principe de l'insurance wrapper est d'envelopper ce portefeuille d'un cadre juridique qui, en Europe, se révèle dans la plupart des cas des plus avantageux: c'est le cadre juridique de l'assurance vie. De plus ce cadre apporte pour les actifs financiers une protection supplémentaire.

Un cadre juridique orienté vers l'international

Pour les souscripteurs non-résidents, le Luxembourg est neutre fiscalement. En effet, dans la plupart des pays européens, le cadre juridique de l'assurance vie apporte nombre d'avantages fiscaux. Des avantages au niveau de la fiscalité successorale, au niveau de la fiscalité sur les revenus et sur les plus values. Cependant, ces régimes juridiques d'assurance vie ne sont pas harmonisés. Et seule la législation luxembourgeoise permet la possibilité de faire évoluer le droit applicable de son contrat d'assurance vie à l'évolution de son pays de résidence.

Le principe de l'insurance wrapper» est aussi d'apporter une protection évolutive en fonction des changements de résidences fiscales des clients. Aujourd'hui, le Luxembourg permet d'avoir une police d'assurance vie souscrite auprès d'une succursale luxembourgeoise et dont le droit applicable puisse être celui d'un pays tiers. Ainsi le souscripteur d'une police luxembourgeoise peut, en fonction de l'évolution de sa résidence fiscale, changer le droit applicable de sa police d'assurance vie. Il n'est ainsi pas nécessaire de clore une police d'assurance souscrite antérieurement dans un autre pays de résidence pour bénéficier des avantages apportés par le nouveau pays de résidence. Clôture qui entraine dans la majorité des cas une perte d'avantages liés à l'antériorité de la signature. C'est la portabilité du contrat d'assurance vie luxembourgeois qui fait que le Luxembourg est la réféjeure (euro, dollar, livre sterling, franc suisse, yen...) et peut aussi comporter plusieurs sous comptes en différentes devises.

- Une généralisation des polices de type architecture ouverte qui permet l'accès à la totalité des fonds d'investissement avant un code ISIN.
- Le client peut choisir en toute liberté la banque dépositaire et le gestionnaire de ses fonds qui peuvent donc être différents.

LE PRINCIPE A FAIT SES PREUVES.

la gestion de patrimoine expérimentés et disposant des agréments prévus par les législations. Concernant les arbitrages, la plupart des régimes d'assurance vie européens ne les fiscalisent pas. Alors que les opérations de venteachat sur les comptes titres classiques le sont quasiment systéma-

Concernant la fiscalité des revenus des rachats partiels, la France, l'Italie et l'Allemagne appliquent

le mécanisme du prorata. La part

taxable est obtenue par applica-

tion, sur le montant effectif de

ce rachat partiel, du prorata entre

la totalité des plus-values latentes

et le montant total des sommes en

compte. Ce mécanisme est net-

tement plus avantageux que la

distribution, par exemple, d'un

coupon obligataire intégralement

fiscalisé.

tiquement.

Avec de telles disparités fiscales, grande peut être la tentation pour certains particuliers fortunés de profiter de ces différences de traitement et de se délocaliser, en fonction de leur situation, au plus offrant. Des conseils spécialisés offrent aussi des montages inno-

Un fonds dédié, placé dans un contrat d'assurance vie luxembourgeois de droit applicable français, peut ainsi acheter le patrimoine immobilier français du souscripteur. Les revenus fonciers deviennent des revenus d'assurance vie. Le taux d'imposition, prélèvements sociaux inclus, de ces revenus passe de 53,3% à 19,8%. Ces revenus peuvent encore être capitalisés sans taxe. Au niveau successoral, c'est l'Italie qui se distingue avec un principe simple: exemption totale des sommes investies dans l'enveloppe assurance vie. Tandis qu'au Royaume Uni, en Espagne, en Belgique, en Allemagne, la neutralité prévaut. Les sommes en compte sont rapportées à la masse successorale. Enfin pour la France, il peut y avoir des différences de taxation considérables qui peuvent s'échelonner pour un même montant d'une non-taxation pour l'assurance vie à 55% de droits pour le régime commun.

En résumé, l'insurance wrapper offert par le Luxembourg est un des moyens les plus puissants actuellement sur le marché pour optimiser la gestion des actifs de nos clients. En effet la protection des actifs est renforcée. Les conditions fiscales et successorales sont optimisées. La possibilité de changer le droit applicable du contrat en fonction du lieu de résidence fiscale apporte une grande flexibilité. Et enfin, l'expertise financière du Luxembourg n'est plus à dé-

montrer.

IL S'AGIT D'APPORTER UNE PROTECTION ÉVOLUTIVE EN FONCTION DES CHANGEMENTS DE RÉSIDENCES FISCALES DES CLIENTS.

rence internationale dans ce domaine pour les personnes ayant une forte mobilité géographique.

Des actifs financiers sous haute protection

Les actifs des souscripteurs de contrats d'assurance vie luxembourgeois sont séparés des actifs de la compagnie d'assurance. Le Commissariat luxembourgeois Aux Assurances (CAA) impose que la conservation de ces actifs soit confiée à une banque dépositaire indépendante et agréée par ce même commissariat. C'est la séparation des actifs. Le CAA est l'organe officiel de surveillance du secteur des assurances à Luxembourg. Il impose aux compagnies un fonds de garantie, des marges de solvabilité importantes et des règles d'investissement strictes. Ainsi les investissements réalisés au sein de police d'assurance vie luxembourgeoise sont protégés en cas de faillite de la compagnie d'assurance.

L'expertise du Luxembourg en matière d'assurance vie et de gestion d'actifs présente des caractéristiques notables:

• Un contrat d'assurance vie peut être libellé en toute devise ma• Un accès aux fonds euros garan-

- Les primes peuvent être payées en cash ou en transfert de titres.
- Les souscriptions, comme les clauses bénéficiaires, peuvent être démembrées
- En cas de décès, il existe une liberté totale de désigner les bénéficiaires de son choix, pour les proportions de son choix.
- Enfin pour les souscriptions supérieures à 2,5 millions d'euros, la possibilité est offerte de créer des fonds dédiés. Ces fonds dédiés peuvent investir dans toute forme de véhicules d'investissement côtés ou non côtés, comme des parts de sociétés immobilières, de sociétés de participations, de holdings familiales ou de sociétés familiales.

Les avantages fiscaux sont nombreux. Bien évidemment, il est impossible ici d'être exhaustif et d'aborder la multitude des cas possibles. L'objectif est de montrer à travers quelques exemples spectaculaires tout l'intérêt et aussi toute l'étendue des possibilités offertes par l'assurance vie luxembourgeoises. Pour des études de cas particuliers, il est nécessaire de s'adresser à des professionnels de Le taux d'imposition de l'assurance vie en France peut être plafonné à 19,8% prélèvements sociaux compris au lieu d'un maximum de 53,8% (impôt sur le revenu plus prélèvements sociaux). En Allemagne, les revenus de la police d'assurance vie bénéficient d'un taux d'imposition fixe de 26,375% au lieu d'un maximum de 47,475%. En Italie, le prélèvement libératoire forfaitaire est de 12,5% au lieu d'un maximum de 43%. Au Royaume-Uni, les souscripteurs peuvent prélever chaque année 5% du montant total de leur police d'assurance vie sans déclencher une taxation. En Espagne, le prélèvement forfaitaire est de 21%. En Belgique, sous certaines conditions, il peut y avoir

une exemption totale d'imposi-

tion sur les revenus.

*Anthony & Cie, Your family office Sophia Antipolis et Paris

Freescale espère lever jusqu'à 1,3 milliard

Le fabricant américain de semi- Freescale est contrôlée par les fonds consultable mardi sur le site des autorités boursières Securities and Exchange Commission (SEC). Le groupe entend proposer 43,5 millions de ses propres actions à un prix unitaire compris entre 22 et 24 dollars. En cas de forte demande, il pourrait céder 6,525 millions d'actions supplémentaires à ce même prix.

En annonçant en février son prochain retour sur la cote new-vorkaise, Freescale avait indiqué que les sommes tirées de l'opération lui serviraient en priorité à réduire son endettement.

Le rachat de Freescale en 2006 pour 17,6 milliards reste l'une des plus grosses opérations de reprise jamais menées par des fonds d'investissement, qui financent généralement leurs acquisitions en faisant s'endetter la société reprise.

conducteurs Freescale espère le- Blackstone Group, Permira Adviver jusqu'à 1,3 milliard de dollars sors, TPG Capital et Carlyle Group. à l'occasion de son retour en De part ses origines au sein du Bourse, selon un document groupe Motorola, Freescale est l'un des pionniers du monde de la microélectronique et se flatte d'avoir sorti ses premiers composants dès 1949. Il était devenu indépendant en 2004.

La société, qui est basée à Austin (Texas, sud des Etats-Unis), n'est pas présente sur les marchés de masse comme les mémoires mais fabrique des microcontrôleurs pour l'automobile, des composants pour liseuses électroniques et des processeurs pour téléphones portables.

L'entrée en Bourse est pilotée par Citigroup et Deutsche Bank, avec l'appui de Barclays Capital, Credit Suisse et JPMorgan Chase. Freescale a annoncé l'an dernier qu'elle entendait fermer son usine de Toulouse, qui emploie 820 salariés, et une autre unité à Sendai. au Japon.■

COACH: demande d'une double cotation à Hong Kong

Coach, une des marques phares américaines d'accessoires, va demander une double cotation à la Bourse de Hong Kong afin de renforcer sa visibilité sur le marché asiatique et particulièrement chinois. Le groupe, qui est déjà coté sur le New York Stock Echange, ne va pas proposer d'actions nouvelles ni lever de fonds supplémentaires à cette occasion. Cette cotation permettra «de mieux faire connaître la marque Coach chez les inves et les consommateurs sur le marché chinois ainsi que dans toute l'Asie», a justifié le PDG Lew Frankfort. Coach, spécialisé dans les chaussures, sacs, lunettes et bijoux, réalise un chiffre d'affaires de 3,4 milliards de dollars.

ABSOLUTE: bouclement des programmes de rachats d'actions

Absolute Invest et Absolute Private Equity ont bouclé leurs programmes de rachats d'actions. Absolute Invest a achevé son programme lancé le 9 mars 2011, à hauteur de 10% maximum du capital. Au total, 900.000 actions au porteur, soit 7.98% du capital, ont été rachetées. Le montant de l'opération atteint 36,40 millions . L'assemblée générale 2011 devra entériner une réduction de capital à hauteur des titres rachetés. Absolute Private Equity a de son côté bouclé, le 9 mai 2011, un programme de rachats d'actions lancé le 6 juillet 2009 et prolongé par décision de l'assemblée générale du 31 mai 2010, à hauteur de 10% maximum du capital. Au total, 1530.000 actions au porteur ont été rachetées, soit 3,39% du capital, pour un montant de 15,01 millions.

PAI PARTNERS: cession de Gruppo Coin à BC Partners

Le fonds d'investissement PAI Partners va céder à son concurrent BC Partners le leader italien de la distribution de vêtements Gruppo Coin pour 930 millions d'euros, ont annoncé les trois groupes. BC Partners va racheter d'ici fin juin les 69,3% de Gruppo Coin détenus par PAI Partners, avant de porter sa participation à 78.7% en récupérant les actions détenues par la direction et la société Dicembre 2007. Le fonds procèdera ensuite à une offre publique de retrait sur les actions restantes de Gruppo Coin.

NH: le chinois HNA devient le deuxième actionnaire

Le groupe hôtelier espagnol NH a annoncé un accord avec le groupe chinois HNA, qui deviendra son deuxième actionnaire via une augmentation de capital de NH de 431,6 millions d'euros. «Le groupe HNA deviendra un actionnaire stratégique de NH Hotels avec une participation de 20%». Le premier actionnaire de NH Hotels est le groupe hôtelier Hesperia, qui détient 25,088%.

TENCENT: investissement dans Huavi

Le groupe internet chinois Tencent a pris une part de 4,6% dans la société de production de films et de télévision Huayi Brothers Media pour explorer des synergies entre l'industrie cinématographique et les nouveaux médias, ont rapporté les deux entreprises. Tencent a acheté 27,8 millions d'actions de Huayi pour environ 450 millions de yuans (48,4 millions d'euros).